

CHSCT spécial départemental de la Corrèze

Réunion du **mardi 23 juin 2020**

PROCÈS-VERBAL

Le CHSCT départemental de la Corrèze s'est réuni par visio-conférence de 9h15 à 10h10 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique Malroux, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Au titre des représentants de l'administration :

- Monsieur Dominique Malroux, IA-DASEN, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze ;
- Monsieur Éric Bigot, secrétaire général, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

Au titre des représentants du personnel :

Fédération syndicale unitaire (FSU) :

- Monsieur Romain Champetier, professeur des écoles, ITEP Liginac ;
- Madame Laëtitia Agnoux, professeur documentaliste, collège Lakanal, Treignac ;
- Madame Anne Motard, professeur certifié, collège Maurice Rollinat, Brive ;
- Madame Marie-Thérèse Bodo, PLP, LP René Cassin, Tulle.

Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) :

- Monsieur Boris Duniau, professeur certifié, Lycée B. de Ventadour, Ussel ;
- Madame Isabelle Fulminet, attaché d'administration de l'éducation nationale, DSDEN 19.

Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT)

- Madame Nathalie Bucquet, professeur des écoles, école élémentaire Jules Vallès, Brive.

Au titre de conseiller départemental de prévention :

- Madame Céline Staffolani, conseillère départementale de prévention, DSDEN 19.

Au titre d'invités :

- Madame Catherine Lavergne, inspectrice de l'éducation nationale Tulle Vézère – ASH ;
- Monsieur Nicolas Leclerc, inspecteur santé et sécurité au travail, Rectorat de Limoges ;
- Monsieur Thomas Baranger, agent d'équipe mobile de sécurité, DSDEN 19 ;
- Madame Isabelle Blavignac, médecin conseiller technique - service de promotion de la santé en faveur des élèves, DSDEN 19.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

- Monsieur Frédéric Faugeras, conseiller académique de prévention du 1^{er} et 2nd degré, Rectorat de Limoges.

Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Point de situation sur le COVID-19.

I. Déclaration liminaire du SGEN-CFDT (ci-joint au procès-verbal)

Madame Bucquet lit la déclaration liminaire.

II. Le protocole

La reprise obligatoire du 22 juin 2020 dans les écoles et collèges doit permettre de retisser les liens et donner du sens.

Tous les élèves doivent entendre les mêmes mots pour asseoir les bases de la rentrée de septembre 2020.

Concernant la communication du protocole, le contexte inédit et évolutif empêche une anticipation mais, dès réception, il a été immédiatement diffusé et les équipes s'en sont emparées.

Il donne plus de souplesse, notamment auprès des maternelles, précise les consignes et contraintes de distanciation en élémentaire et au collège (port du masque à partir de 11 ans).

Il est allégé dans son contenu (8 pages).

Les tensions ont été levées et les équipes sont accompagnées.

L'IA-DASEN remercie le grand travail de fond, tant sur le contenu que sur la durée, effectué au sein des écoles par les directeurs en lien avec les élus.

Les premiers chiffres montrent une forte hausse du nombre d'élèves accueillis dans les écoles sur tout le département, quel que soit l'environnement.

➤ Le brassage des groupes

La problématique des inclusions : situations variables selon les établissements soit les élèves sont inclus à temps complet dans leur classe de référence, ils appartiennent au groupe donc pas de brassage ; soit ils forment un groupe à eux seuls et de ce fait ne rencontrent jamais les élèves de leur classe de référence.

Ceci est un frein au concept d'inclusion (remontée des coordinateurs ULIS émus par ce changement de perspective dans leur établissement et inquiétudes d'un retour en arrière).

L'importance est de ne pas confondre inclusion et brassage : dans cette période particulière, la protection des uns et des autres prévaut et toute situation de brassage doit être limitée. Ceci est une vraie difficulté et cette situation doit être travaillée.

➤ Point de situation des masques

Le port des masques pour les enfants de plus de 11 ans est obligatoire lorsque la distanciation ne peut être respectée.

Plusieurs livraisons ont eu lieu sur le 2nd degré dans des établissements centraux auprès desquels les établissements venaient s'approvisionner.

Sur le 1^{er} degré, dès le départ, il y a eu un stock important pour les élèves. Pour les adultes, la circonscription de Brive va être réapprovisionnée dans la semaine pour pallier un manque d'ici la fin de l'année scolaire.

➤ La distanciation

Le stress est généré par la difficulté des distances à respecter et à faire coïncider avec les demandes des parents.

Les organisations syndicales souhaitent savoir si tout cela a eu un impact sur la santé physique et morale des directeurs : actuellement il n'y a pas d'absentéisme marqué par les directeurs en comparaison avec la même période de l'année dernière.

Il est important d'avoir une extrême attention au retour en septembre, à l'automne, pendant l'hiver sur la santé des collègues. Il faudra accroître le travail de proximité avec la reprise du groupe de travail des directeurs d'école.

➤ Outils déployés par les professionnels

Les médecins et les infirmiers ont travaillé avec des outils de formation mis à disposition auprès des élèves et des personnels sur la mise en place des gestes barrières, le port du masque, le virus ; outils à nouveau utilisés pour la reprise du 22 juin 2020.

Le document à destination des médecins et des psychologues pour un accompagnement psychique optimal du retour à l'école dans le contexte Covid-19 a été donné aux enseignants pour le repérage. Les psychologues sont au plus près sur le terrain et signalent au besoin au médecin.

Les élèves de maternelles et d'élémentaires sont moins impactés par la situation que les collégiens, d'où une vigilance à avoir sur les répercussions en septembre.

L'IEN-AESH a animé et mis en place avec l'équipe des psychologues un travail collaboratif avec des outils et des liens réguliers avec le service médical, social, infirmier et les services de soins extérieurs.

Dans le 2nd degré, les personnels infirmiers sont à disposition des élèves pour des temps d'écoute, en lien avec les assistants sociaux de façon collective ou individuelle.

Un travail est effectué en lien avec l'ARS par le médecin conseiller technique sur le suivi et la gestion de tous les élèves et adultes signalés comme ayant des symptômes.

III. Les personnes à risque ou vivant avec une personne à risque

Le retour du 22 juin 2020 a été difficile et une source de stress.

Le fort accompagnement des inspecteurs de l'éducation nationale auprès des collègues concernés a permis de trouver des solutions dans le respect de la règle avec la plus grande bienveillance.

IV. Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Une mise à jour du document unique sera à prévoir au cours de l'année scolaire prochaine avec la prise en compte de ce nouveau risque qui ne constitue pas un risque biologique au sens propre du terme (le risque biologique concerne en effet la manipulation d'agents pathogènes et ce n'est pas le cas dans ce contexte). Ce sera une observation des risques au cas par cas avec des adaptations site par site.

V. Les fiches SST

2 fiches SST sont en attente. Les réponses sont apportées par Monsieur le secrétaire général.

VI. Le CHSCT-SD

Depuis le 17 mars 2020, il s'est tenu 7 CHSCT-SD.

Cette formule a convenu à tous les membres.

La temporalité sera revue à la rentrée en fonction des conditions sanitaires de façon à maintenir une proximité.

L'IA-DASEN clôture le CHSCT de l'année en remerciant les membres pour la qualité d'échange et informe que la DSDEN continuera à apporter des réponses à leurs questions.

La séance est levée à 10h10.

Fait à Tulle, le 30 juin 2020

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze,

SIGNÉ

Dominique MALROUX

La secrétaire du CHSCT-SD 19

SIGNÉ

Romain CHAMPETIER